

SCOT du Pays Lauragais



Imaginer ensemble le Pays Lauragais de demain

Qu'est ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document qui permet de planifier l'aménagement du territoire à l'horizon 2030. Il définit les **objectifs des politiques publiques d'urbanisme** en matière d'habitat, d'économie, de déplacements, d'équipements et d'environnement.

Une fois le SCOT applicable, les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU, PLUi, Carte Communale, Plan Local de l'Habitat etc.) doivent respecter ses orientations.

La composition du SCOT :

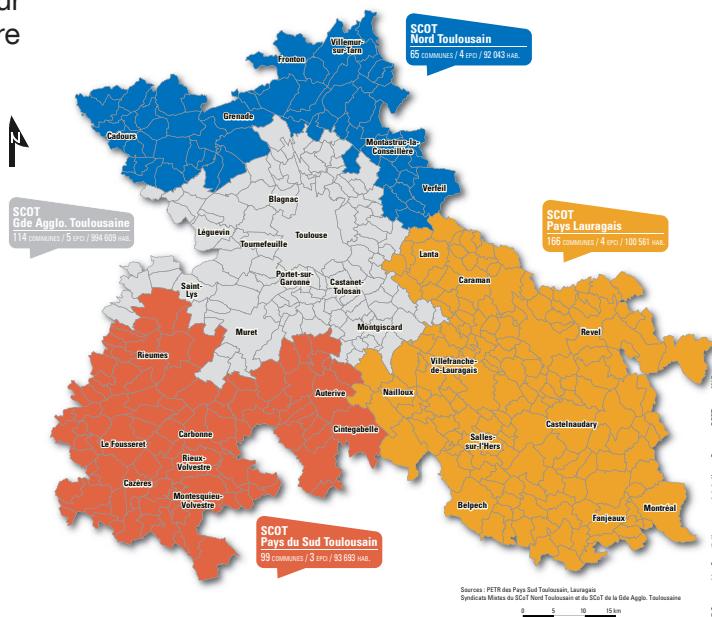
- > **un rapport de présentation** : un diagnostic exposant les forces et faiblesses du territoire au travers d'enjeux
- > **un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : le projet politique des élus exprimé sous forme d'orientations d'aménagement
- > **un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** : traduction réglementaire du PADD.

Pourquoi un SCOT en révision ?

Le SCOT est opposable aux documents d'urbanisme depuis le 05 février 2013.

> **Les objectifs de la révision :**

- Intégrer les nouvelles législations en vigueur
- Prendre en compte l'extension de périmètre
- Tenir compte des grands équipements structurants du territoire
- Améliorer le document dans sa mise en application
- Respecter la vision stratégique InterSCOT, définissant des grands principes communs à tous les territoires :
 - SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine
 - **SCOT du Pays Lauragais**
 - SCOT du Nord Toulousain
 - SCOT du Pays Sud Toulousain



Le SCOT du Pays Lauragais

2012

2015

2016

2017

2018

Approbation
du SCOT
en vigueur

- Création du PETR du
Pays Lauragais
- Lancement du projet de
révision du SCOT
- Extension du périmètre
à 7 communes audoises

Débat sur le PADD

Arrêt du projet
de révision,
organisation
de réunions publiques

1^{er} semestre :
Consultation des
Personnes Publiques
Associées,
Enquête publique
2^{ème} semestre :
prise en compte
des remarques,
approbation et application
du SCOT révisé

Le SCOT en quelques chiffres

166 communes réparties sur **4** communautés de communes | **3** départements | Aude | Haute-Garonne | Tarn



1 région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

99500
habitants
En 2012



Une mosaïque
de territoires



Urbains



Périurbains



Ruraux



De montagnes

Projet à horizon 2030



+ 39 000
Habitants
A partir
de 2012



+ 14 000
Emplois à créer



+ 20 685
logements à créer

“Imaginer ensemble le Pays Lauragais de demain”



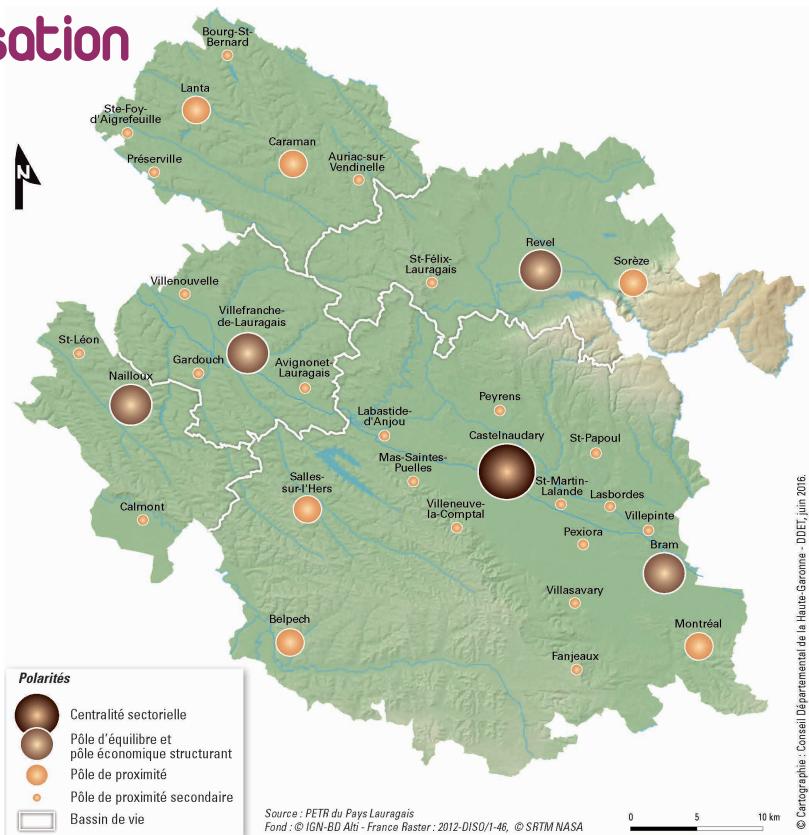
Un modèle de développement du territoire polarisé

Des principes incontournables :

- Polariser l'accueil de nouvelles populations afin de limiter l'étalement urbain et faciliter l'accès aux services
- Conforter la place de l'agriculture et préserver les espaces naturels
- Créer des emplois corrélés à l'accueil de population en tendant vers un ratio proche d'un emploi pour 3,5 habitants
- Organiser la mixité sociale de l'habitat, la densification urbaine
- Offrir un nouveau système de déplacements notamment en améliorant l'accessibilité aux transports en commun

Un modèle d'organisation du territoire

Une structuration de territoire autour de bassins de vie et de polarités favorisant le rapprochement entre emplois, habitats, services et transports dans le respect d'un cadre de vie de qualité.



Un modèle de développement qui répond aux objectifs de prévision

> “Les défis démographiques et économiques à l’horizon 2030: un objectif de prévoyance de 139 000 habitants répartis sur 5 bassins de vie complémentaires”.

Bassin de Vie Villefranche de Lauragais

- 18 590 habitants en 2030 (+ 4 824 hab)
- + 1 564 emplois (2012-2030)
- + 2 620 logements (2011-2030)

Bassin de Vie Lanta Caraman

- 21 410 habitants en 2030 (+ 6 822 hab)
- + 3 132 emplois (2012-2030)
- + 3 480 logements (2011-2030)

Bassin de Vie Revel

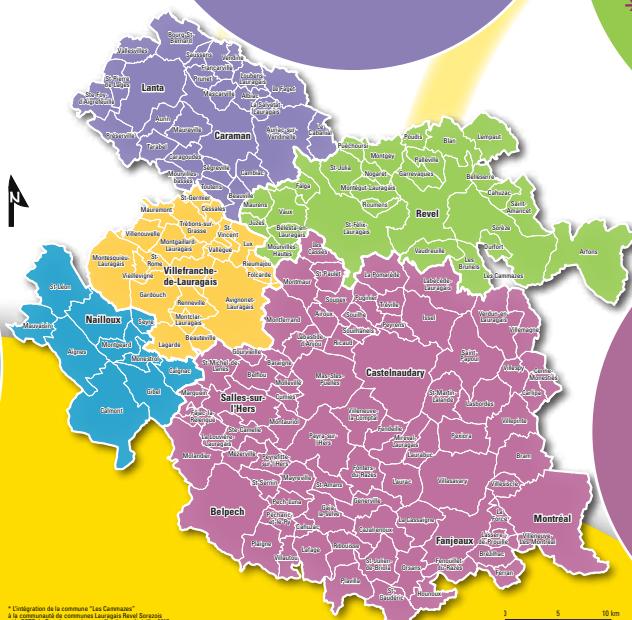
- 26 400 habitants en 2030 (+5 823 hab)
- + 1 964 emplois (2012-2030)
- + 3 250 logements (2011-2030)

Bassin de Vie Nailloux

- 15 000 habitants en 2030 (+ 6 473 hab)
- + 2 451 emplois (2012-2030)
- + 2 990 logements (2011-2030)

Bassin de Vie Ouest Audois

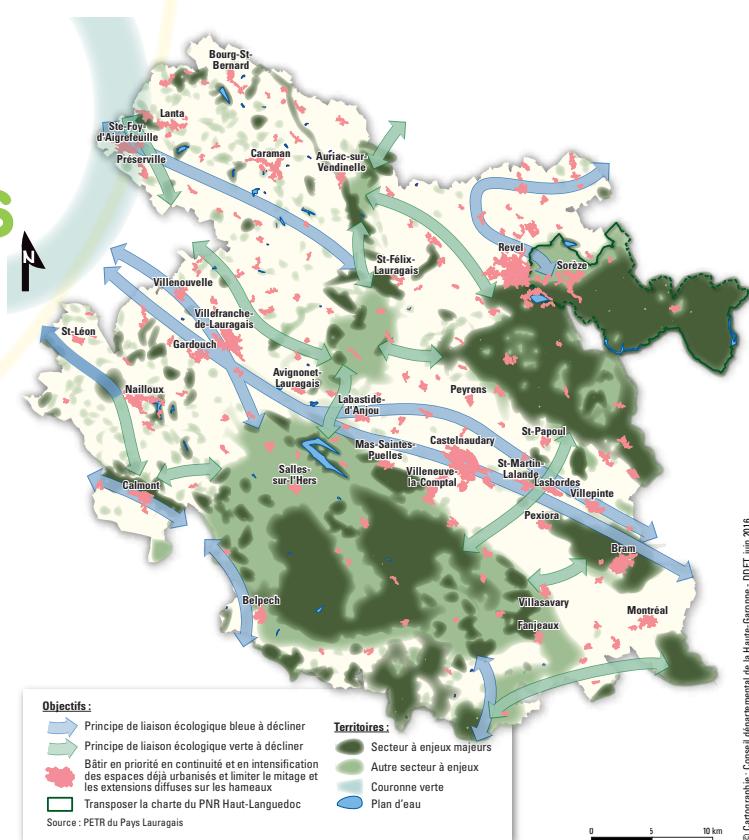
- 57 350 habitants en 2030 (+ 15 289 hab)
- + 5 129 emplois (2012-2030)
- + 8 345 logements (2011-2030)



“Imaginer ensemble le Pays Lauragais de demain”



Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, mieux gérer les ressources et prévenir les risques



➤ Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire et lui donner une visibilité à long terme

- > Poursuivre la réduction de la consommation des espaces agricoles de moitié
- > Protéger et préserver les espaces agricoles
- > Renforcer la prise en compte de l'activité agricole dans les politiques d'urbanisme

➤ Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie, facteurs de richesses et d'identité du Lauragais

- > Préserver l'équilibre entre les éléments constitutifs des paysages
- > Accompagner l'évolution des paysages urbains, valoriser le patrimoine des coeurs de villes et villages
- > Mettre en valeur le patrimoine du canal du Midi, de ses sources et de ses abords
- > Restaurer les éléments paysagers dégradés par la première vague d'urbanisation

➤ Préserver, valoriser et remettre en état les espaces naturels, les continuités écologiques et la biodiversité

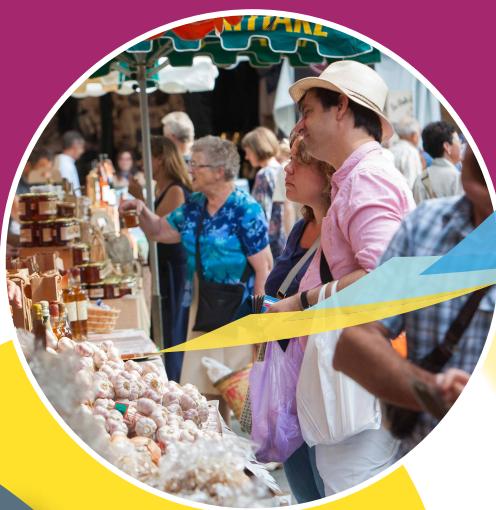
- > Préserver les espaces remarquables, les espaces de grande qualité et les grands écosystèmes
- > Identifier et assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (Trame Verte et Bleue), et conforter les espaces de nature ordinaire
- > Mettre en œuvre le projet de Couronne Verte au sein du territoire

➤ Mieux gérer et économiser les ressources naturelles tout en prévenant les risques et nuisances

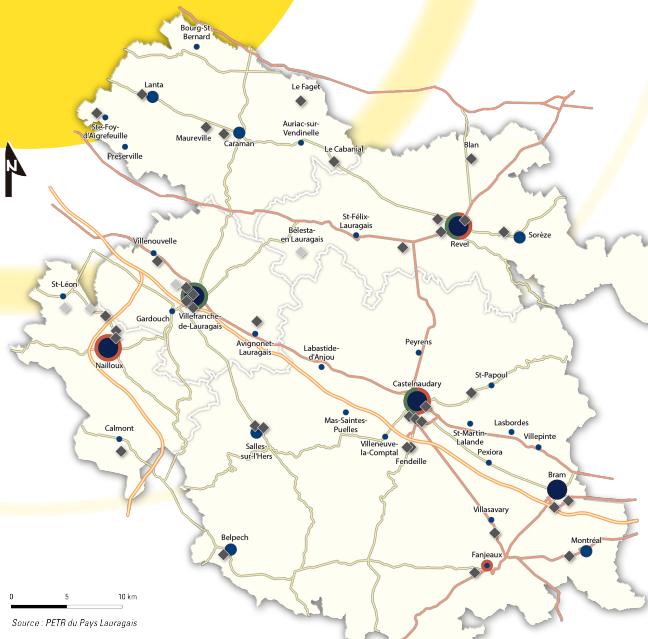
- > Développer les énergies renouvelables et rechercher les économies d'énergie
- > Améliorer la gestion de la ressource en eau, maîtriser les ressources du sous-sol
- > Prévenir les risques et les nuisances, réduire les pollutions des sols, de l'air et de l'eau
- > Améliorer la gestion des déchets



"Imaginer ensemble le Pays Lauragais de demain"



Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires



Territoire	Zones d'activités économiques
<ul style="list-style-type: none"> Bassin de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Zone d'activité existante Zone d'activité en projet
Armature économique	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Pôle économique majeur Pôle économique complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - de proximité - de proximité secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> Conforter les filières agroalimentaires Conforter le tourisme commercial, culturel et patrimonial rayonnant sur le territoire Développer le commerce, l'artisanat et l'activité agricole



Améliorer le ratio emploi / habitants en tendant vers a minima 1 emploi pour 3,5 habitants

- > Corréler l'accueil de population à la création d'emplois
- > Prendre en compte les politiques publiques de soutien au développement économique
- > Diversifier l'économie en s'appuyant sur l'économie résidentielle (résidents et touristes) tout en développant une capacité à accueillir l'économie productive

Identifier une stratégie économique adaptée aux objectifs de création d'emplois et tenant compte des spécificités territoriales

- > Conforter une stratégie économique entre et pour chaque bassin de vie autour de pôles structurants par la complémentarité de l'offre des zones d'activités
- > Conforter le rôle structurant de l'agriculture dans l'économie locale
- > Renforcer l'attractivité touristique du territoire
- > Soutenir les autres filières économiques porteuses (agroalimentaire, artisanat, économie sociale et solidaire)
- > Renforcer la qualité de l'aménagement des zones d'activités

Définir une stratégie commerciale permettant une meilleure autonomie des territoires

- > Poursuivre la structuration de l'offre commerciale selon la polarisation du territoire
- > Soutenir l'activité commerciale locale en favorisant le commerce de proximité en centre-bourg
- > Maintenir un équilibre entre le commerce de centre-bourg et le commerce en périphérie
- > Améliorer la qualité de l'aménagement et l'insertion paysagère des espaces commerciaux



“Imaginer ensemble le Pays Lauragais de demain”

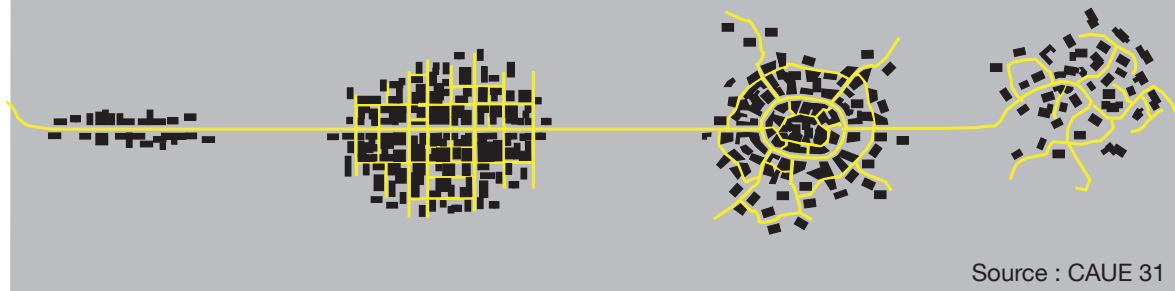


➤ **Assurer un équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population**

➤ **Développer un habitat répondant aux besoins des différentes populations**

- > Adapter la production de logements au principe de polarisation et aux spécificités de chaque commune
- > Diversifier le parc de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle
- > Développer le parc de logements collectifs et groupés par un travail spécifique sur les formes urbaines
- > Encourager la production de logements locatifs
- > Produire des logements accessibles aux ménages à revenus modestes

«Principales formes urbaines du Lauragais»



➤ **Favoriser une urbanisation économe en espace et resserrée autour des centres-bourgs et villages**

- > Poursuivre la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers de moitié
- > Bâtir, en priorité, en continuité et en intensification des espaces déjà urbanisés et limiter le mitage et les extensions diffuses sur les hameaux

➤ **Valoriser le territoire par une maîtrise, une qualité et une durabilité de la construction des bâtiments**

- > Généraliser les principes d'un développement urbain durable dans tout le territoire
- > Promouvoir un aménagement urbain durable et de qualité, respectueux des préconisations de la charte Architecturale et Paysagère du Pays Lauragais

➤ **Favoriser l'émergence d'une offre**

- > Doter le territoire en équipements et services attendus par les habitants
- > Anticiper les besoins d'équipements pour les populations à tous les âges de la vie



“Imaginer ensemble le Pays Lauragais de demain”



Améliorer les déplacements et les infrastructures de communication dans le SCOT et au-delà du SCOT



cartographie - Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEET, juin 2016

Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité routière du territoire par un maillage optimal

- > Organiser les flux de déplacements
- > Améliorer la cohabitation entre les secteurs urbains et naturels et les flux de déplacements
- > Prendre en compte les grands projets d'infrastructures

Encourager les usages de services de transports en commun et les modes de déplacements alternatifs

- > Encourager les usages de services de transports en commun et alternatifs à la voiture individuelle
- > Poursuivre le développement des modes doux
- > Favoriser l'accessibilité des transports en commun aux lieux publics et aux commerces ; et garantir l'accès aux services aux personnes à mobilité réduite
- > Favoriser une cohérence urbanisme-transports

Poursuivre l'aménagement numérique du territoire

- > Poursuivre la couverture intégrale du territoire par le réseau à haut et très haut débit et la téléphonie mobile
- > Appuyer le développement du haut et très haut débit dans les principales zones d'activités du territoire
- > Appuyer le développement du numérique dans les équipements publics et en milieu scolaire
- > Encourager le développement du télétravail

